

Concevoir les parkings en milieu naturel

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.3.1 - L'échelle

Il est difficile, dans ce domaine, de fournir des mesures précises.

L'appréciation de l'échelle d'un parking est fonction de sa conception, du type de milieu et du paysage concernés. Ceux-ci sont bien évidemment très variables ; ils sont illustrés dans le dernier chapitre.

Néanmoins, pour donner des ordres de grandeur, on peut distinguer trois catégories d'aire de stationnement.

1ère catégorie : Les petites de 30 à 40 véhicules.

	Ainsi pour les parkings de 1ère catégorie le traitement est simple. Il porte surtout sur les abords et l'accès au site.
Parking de 1ère catégorie	

2ème catégorie : Les moyennes de 60 à 80 véhicules.

--	--

	<p>Pour les parkings de 2ème catégorie, le traitement est un peu plus important.</p> <p>S'ajoutent les aménagements intérieurs et les passages piétons.</p>
Parking de 2ème catégorie	

3ème catégorie : Les grandes supérieures à 80 véhicules.

	<p>Pour les parkings de 3ème catégorie, le traitement est plus complexe. Ils doivent être conçus comme autant d'unités de 2ème catégorie.</p> <p>Leurs formes et leur combinaison dépendent du site. Les zones de transition relativement grandes doivent faire l'objet d'un traitement adapté. Les liaisons piétonnes doivent être prévues.</p>
Parking de 3ème catégorie	

La surface nécessaire à prévoir est de 600-1500 et 2000 m2 environ pour chacune des catégories.

On change d'échelle et donc de traitement paysager toutes les fois que l'on a 2, 3 ou 4 rangées de 15 à 20 véhicules d'un seul tenant.

[Haut de page](#)